

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 611

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 611 29 octobre 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Francine Crettaz
André Gavillet
Pierre Gilliard
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
J. Cornuz
Gil Stauffer

611

Domaine public

Alerte au Kis latin!

*Le Vaudois Jean-François Leuba, toujours sou-
riant mais fort strict sur le code et les alinéas,
serait-il devenu un chef de la justice et police
authentiquement libéral? Aussi libéral que son col-
lègue démocrate-chrétien Clemens Stöckli de Bâle-
Campagne ou que le socialiste Paul Harnisch de
Schaffhouse: ils ont eux aussi annoncé le retrait de
leur canton de la trop célèbre «Convention sur le
développement et l'exploitation d'un système
d'informatique de la police criminelle de toute la
Suisse (KIS)»?*

*Sûrement pas. M. Leuba est toujours celui qui
déclarait en décembre 1979 à la «Gazette de Lau-
sanne»: «KIS n'a pas l'importance politique que
ses adversaires lui donnent» (GdL, 16.12.1979).
Importance technique en revanche démontrée: il
faut désormais un (gros) ordinateur pour gérer les
fichiers de police, méthodes modernes obligent. A
criminalité organisée, police organisée et demie.*

*Le besoin étant démontré, c'est-à-dire postulé puis
mis en évidence, le site de l'ordinateur reste à
déterminer.*

*En fédéraliste grand teint, M. Leuba ne veut pas
d'un grand frère installé à Berne, à l'instigation de
M. Furgler qui pis est. Il ne veut pas davantage
d'un gros ordinateur de police à la seule charge du
canton de Vaud. Entre les deux, il y a l'échelle
romande, ou plutôt latine, qui convient à mer-
veille. Du coup, M. Leuba dénonce la Convention
instituant le KIS helvétique, se taille au passage
une image de juriste libéral, préoccupé de la pro-
tection des personnes et des données qui les concer-
nent, et poursuit sa collaboration au KIS latin, ins-*

*titué par ce que le professeur Morand a dénommé
un «concordat administratif oral».*

*Joli tour de passe-passe en vérité, auquel il fallait
pourtant s'attendre. Dans l'interview précitée,
M. Leuba déclarait ouvertement: «Les cantons
romands se sont groupés pour utiliser un ordina-
teur de police, à Genève, les cantons s'équipant de
terminaux. Et cela fonctionne.»*

*En effet. Tous les cantons romands (sauf Jura, qui
se tâte) et le Tessin sont ainsi reliés à un fichier
latin, «mémoires» à Genève depuis une bonne
demi-douzaine d'années. La gestion du système
coûterait moins d'un million par an (le fonctionne-
ment du KIS fédéral était budgétisé à 4 millions
par an), dont la majeure partie (Fr. 400 000.—)
à la charge du canton-hôte (Genève). Le canton
de Vaud a pour sa part dépensé Fr. 80 000.— en
1978 et Fr. 212 000.— en 1979, et budgétisé
Fr. 304 000.— pour les deux années suivantes.*

*On ne sait pas même exactement quelles données
sont enregistrées à Genève. Y trouve-t-on la trans-
cription intégrale des dossiers manuels tenus dans
les cantons, ou «seulement» les renseignements,
moins détaillés, prévus pour le KIS fédéral? Et
qu'en est-il des «personnes avec antécédents»?
Quid des rapports avec le «Moniteur suisse de
police» et des interconnexions avec Interpol?
Pas un mot sur tout cela, mais des flots de salive et
d'encre sur le problème, fondamental, de la pro-
tection des données — ou plus exactement des per-
sonnes concernées.*

*Sur le plan fédéral, des directives ont été établies
pour l'administration — mais ne vaudraient donc
pas pour la gestion d'un système institué par con-
vention intercantonale!*

*Sur le plan cantonal, Genève et Vaud ont légiféré
— très souplement dans le second cas. Mais avec*

SUITE ET FIN AU VERSO